



Municipalité de Sainte-Justine-de- Newton

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

À la séance ordinaire du 8 mars 2022, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 371 intitulé : "RÈGLEMENT NUMÉRO 371 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX"

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité, aux heures d'ouverture normales du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE MARS
DEUX MILLE VINGT-DEUX.

François Day, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, François Day, directeur général et greffier-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal le 10 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

François Day, directeur général et greffier-trésorier